

### MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE MRC DE PORTNEUF

**PROCÈS-VERBAL** d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 8 **octobre 2024** à 19h00 sous la présidence de monsieur Alain Lavoie, maire suppléant.

Présents:

Conseillères: Pascale Bonin

Diane Blouin

Conseillers: Jacquelin Goyette

Jérémy Martin Gilbert Dumas

Absent: Danielle Ouellet

Secrétaire d'assemblée : Michel Pelletier, directeur-général et greffier-

trésorier

### 1.1 Mot de bienvenue du maire suppléant

Monsieur le maire suppléant ouvre la séance

### 2024-10-168 1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diane Blouin Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec une modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

### 2024-10-169 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024

Il est proposé par Gilbert Dumas Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 tel que déposé.



### 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2024

Il est proposé par Jacquelin Goyette Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2024.

Adoptée

### 2024-10-171

### 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2024

Il est proposé par Diane Blouin Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2024. Adoptée

### 2024-10-172

### 1.6 Autorisation de paiement des dépenses du mois de septembre 2024

**ATTENDU QUE** la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Pascale Bonin Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'APPROUVER** la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de septembre 2024.

M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est 147,438.41 \$

Adoptée

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 2024-10-172 au montant de 147,438.41 \$

Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier



# 1.7 Autorisation à payer une facture à Aménagement Yhethi pour l'aménagement du terrain près de la yourte

Il est proposé par Diane Blouin Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture # 2024-09-133 au montant de 8,658.96\$ à Aménagement Yhethi pour l'aménagement du terrain près de la yourte, plus les taxes applicables.

Provenance des fonds: 23 71000 999

Adoptée

#### 2024-10-174

# 1.8 Autorisation à payer une facture à FQM assurances afin d'assurer la propriété du 590-602 Principale

Il est proposé par Pascale Bonin Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE PAYER** la facture # 16193 au montant de 3,230.76 \$ à FQM Assurances pour assurer la propriété du 590-602 Principale du 1<sup>er</sup> octobre 2024 – 31 août 2025, taxes sur les assurances incluse (9%)

Adoptée

### 2024-10-175

# 1.9 Autorisation à payer la municipalité de St-Thuribe pour le salaire, DAS et déplacements de Mme Chantale Charette selon l'entente du Volet 4

Il est proposé par Jacquelin Goyette Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE PAYER** les factures # 313 et 314 pour un total de 2,671.80 \$ à Municipalité de St-Thuribe pour les salaires, DAS et déplacements de Mme Chantale Charrette selon l'entente sur le volet 4, aucune taxe applicable

Adoptée

#### 2024-10-176

### 1.10 Autorisation à payer la municipalité de Lac-aux-Sables pour le service d'incendie en entraide

Il est proposé par Gilbert Dumas Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE PAYER** la facture # 240408 au montant de 1,829.95 \$ à Municipalité de Lac-aux-Sables pour le service d'incendie en entraide, aucunes taxes applicables



# 1.11 Autorisation à payer la firme Nature et Associés pour l'aménagement du sentier du lac clair

Il est proposé par Pascale Bonin Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE PAYER** la facture # 1033 au montant de 12,766.50 \$ à Natures et Associés pour l'aménagement partiel réalisé au sentier du lac Clair, plus les taxes applicables

Adoptée

#### 2024-10-178

### 1.12 Autorisation à payer Stantec pour la réalisation des plans et devis pour la rue des Loisirs

Il est proposé par Jacquelin Goyette Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE PAYER** la facture # 1928931 au montant de 9,950.00 \$ à Stantec pour pour la réalisation des plans et devis de la rue des Loisirs, plus les taxes applicables

Adoptée

### 2024-10-179

# 1.13 Autorisation à payer Transport Alain Carrier pour des travaux de voirie effectuer au mois de septembre

Il est proposé par Gilbert Dumas Et résolu à l'unanimité des membres présents

**DE PAYER** les factures # 11397, 11398, 11412, 11460 et11466 pour un total de 9,658.54 \$ à Transport Alain Carrier pour les travaux de voirie en urgence et planifiés, plus les taxes applicables

Adoptée

### 2024-10-180

# 1.14 Autorisation de signer une nouvelle entente avec Toshiba pour le service d'imprimante

**ATTENDU QUE** le contrat avec Canon arrive à échéance le 31 octobre 2024

**ATTENDU QUE** 2 soumissions reçues correspondent aux besoins de la municipalité en matière d'impression

ATTENDU QUE la meilleure offre est celle de Toshiba

Il est proposé par Gilbert Dumas Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** Michel Pelletier directeur général greffier trésorier à signer le contrat de service d'imprimante avec Toshiba au coût de \$176.00 par mois plus 0.0078\$ par page en noir et 0.055 par page en couleur pour une période de 66 mois, plus les taxes applicables



### 1.15 Période de questions

### 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### 2024-10-181

### 3.1 Contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Rivière-à-Pierre est allée en appel d'offres pour le déneigement et l'entretien d'hiver de son réseau routier pour couvrir la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 mai 2029;

**ATTENDU QU'**un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu le 3 septembre à 11h00;

ATTENDU QU'après l'étude de la soumission il a été conclu que le soumissionnaire Transport Alain Carrier Inc était conforme;

Il est proposé par Diane Blouin Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'OCTROYER** à Transport Alain Carrier Inc. le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Rivière-à-Pierre pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 mai 2025 pour la somme de 324 397,78 \$ incluant les taxes. Ce montant sera indexé selon l'indice des prix à la consommation pour les 4 années subséquentes

Le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

### 2024-10-182

### 3.2 Renouvellement du contrat de déneigement M.T.M.D.E.T. – Rivière-à-Pierre /7186-24-4910

Il est proposé par Gilbert Dumas Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la mairesse et le directeur général greffier trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de déneigement du chemin de la Marmite et du chemin Roger-Lavoie avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (M.T.M.D.E.T.) au montant de 74,695.00 \$ par année plus indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation pour les 5 prochaines années.



### 3.3 Adoption du budget 2025 de la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté le 19 septembre 2024 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie doivent approuver le budget 2025 par une résolution de leur conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette procédure réfère à l'article 603 du Code municipal ou 468.34 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est proposé par Pascale Bonin Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal de Rivière-à-Pierre adopte le budget 2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf représentant des revenus et des dépenses équilibrées pour 19 602 518 \$;

**QUE** le conseil municipal de Rivière-à-Pierre *adopte* la quote-part GMR 2025 présentée dans le tableau *Rapport final de tonnage pour le calcul des quotes-parts 2025*, établie à 207,76 \$ par tonne métrique et qui représente une augmentation de 3,9 %, considérant que cette augmentation varie d'une municipalité à une autre;

**QUE** le conseil municipal de Rivière-à-Pierre adopte la quote-part BFS 2025 présentée dans le tableau *Quotes-parts* 2025 – Boues de fosses septiques, sachant que ces quotes-parts sont établies par secteur, révisées et facturées au réel à la fin de chaque année financière, représentant 236,16 \$ pour le secteur A-B, 208,74 \$ pour le secteur C et 162,74\$ pour le secteur D;

**QUE** le conseil municipal de Rivière-à-Pierre approuve également le programme triennal des immobilisations 2025-2027 de 11 047 000 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 19 septembre 2024.

Adoptée

### 2024-10-184

### 3.4 Avis de motion du projet de règlement numéro 544-24 sur la création d'un comité consultatif d'environnement

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jacquelin Goyette qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement # 544-24 sur la création d'un comité consultatif d'environnement sera déposé



# 3.5 Dépôt et présentation du projet de règlement # 544-24 sur la création d'un comité consultatif d'environnement

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (c.C-47.1) accorde aux municipalités des pouvoirs en matière d'environnement;

**ATTENDU QUE** ce conseil est favorable à la création d'un comité consultatif en environnement qui sera spécialement chargé de sensibiliser, éduquer et impliquer les citoyens de façon à promouvoir par des actions concrètes une qualité de vie en harmonie avec l'environnement ;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre trouve opportun d'avoir la participation des citoyens sur ce comité afin d'aider le conseil dans les questions concernant la protection de l'environnement du territoire ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par Jacquelin Goyette à la séance régulière du Conseil tenue le 8 octobre 2024 ;

Il est proposé par Diane Blouin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le projet de règlement # 544-24 sur la création d'un comité consultatif d'environnement

Adoptée

### 4. URBANISME

### 2024-10-186

4.1 Autorisation de signature du protocole d'entente sur la contribution de 10 % pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels dans le cadre du projet de développement de la famille Beaupré (Gilles, Claude, Gisèle, Richard et Jacques Beaupré) dans la zone résidentielle Rb-18

**ATTENDU QUE** le développement de la famille Beaupré vise la création de 15 lots et que 4 lots constructibles sont déjà créés (lot #6 563 762 à #6 563 765)

**ATTENDU QU'**un permis de lotissement a été émis le 19 septembre 2024 pour la création de 7 lots résidentiels supplémentaires incluant 2 chemins (lots 66 649 793 à 6 649 795, 6 649 798, 6 649 802 et 6 649 803)

Il est proposé par Pascale Bonin Et résolu à l'unanimité des conseillers présents



**D'AUTORISER** Mme Danielle Ouellet, mairesse, et M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier, à signer le protocole d'entente entre la famille Beaupré représentée par M. Gilles Beaupré, et la Municipalité de Rivière-à-Pierre relatif à la contribution de 10 % pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels dans le cadre du projet de développement de la famille Beaupré en zone résidentielle Rb-18

**DE DEMANDER** à la famille Beaupré de mandater un notaire pour la préparation de l'acte de session ayant trait au lot #6 469 799 ainsi que le lot #5 223 161 au 184 rue du Centenaire. Les frais de cette cession seront assumés par la famille Beaupré;

**D'AUTORISER** Mme Danielle Ouellet, mairesse, et M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier, à signer ledit acte de cession.

Adoptée

### 2024-10-187

### 4.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété du 330, chemin du Gouverneur-Duquesne (lot 6 4118 98)

**ATTENDU QUE** Madame Josée Fortin et Monsieur René Anctil, propriétaires d'un immeuble situé au 330, chemin du Gouverneur-Duquesne ont déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un bâtiment principale à 7.68 mètres et 10.15 mètres des lignes latérales contrevenant à la sous-section 6.2.3 du Règlement de zonage # 435-14 qui stipule que la marge de recul latérale minimale est de 10 mètres et la somme des marges de recul est de 20 mètres en zone résidentielle de villégiature Rv-29

**ATTENDU QUE** l'emplacement prévu pour la construction limite la coupe d'arbres;

ATTENDU QUE la largeur du terrain diminue près du lac;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de la demande ne nuira pas au terrain voisin étant donné la présence d'un talus;

**ATTENDU QUE** l'orientation du bâtiment permettra d'avoir une vue sur le lac;

**CONSIDÉRANT** que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure;



**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Jacquelin Goyette Et résolu à l'unanimité des membres présents

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation telle que présentée.

Adopté

- 5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ
- 6. CORRESPONDANCE
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Pascale Bonin de lever la présente séance.

La séance est levée par monsieur le maire suppléant à 20:00 heures

Alain Lavoie, Michel Pelletier, Directeur général et Maire suppléant greffier-trésorier